

RÉSOLUTIONS ADOPTÉES PAR LE CONSEIL AU COURS DE SA VINGT-TROISIÈME SESSION

Questions économiques

636 (XXIII). Rapport du Fonds monétaire international

Le Conseil économique et social

Prend acte du rapport du Fonds monétaire international ⁴.

*959^e séance plénière,
17 avril 1957.*

637 (XXIII). Rapport de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement

Le Conseil économique et social

Prend acte du rapport de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement ⁵.

*959^e séance plénière,
18 avril 1957.*

644 (XXIII). Développement du tourisme international : essor actuel et perspectives d'avenir

Le Conseil économique et social,

Notant que de nombreux gouvernements ont donné suite à sa résolution 563 (XIX) du 31 mars 1955, relative au développement du tourisme international, en fournissant des renseignements sur les mesures qu'ils ont prises pour favoriser et faciliter le tourisme international ⁶,

Notant également que les renseignements fournis montrent que les gouvernements reconnaissent l'importance du tourisme international et l'opportunité de favoriser son développement, ainsi qu'il est dit dans la résolution précitée,

Notant en outre que le dispositif international actuel touchant l'organisation d'une action commune dans le domaine du développement du tourisme paraît suffisant, eu égard aux besoins présents,

Tenant compte des recommandations de la Commission des transports et des communications touchant les mesures qu'il conviendrait de prendre à l'avenir dans ce domaine,

1. *Invite* les gouvernements qui n'ont pas encore donné suite à la résolution 563 (XIX) du Conseil à communiquer le plus tôt possible les renseignements voulus au Secrétaire général, afin de lui permettre d'établir son rapport ;

2. *Prie* les gouvernements des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies ou membres d'institutions spécialisées, les organes de l'Organisation des Nations Unies, les institutions spécialisées compétentes et les autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales qui s'intéressent à la question de poursuivre leurs efforts pour favoriser le tourisme international en raison de ses avantages économiques, sociaux et culturels ;

3. *Prie en outre* la Commission des transports et des communications, ainsi que le Secrétaire général, de suivre l'évolution de la situation dans le domaine des voyages et de signaler au Conseil toute question qui rendrait souhaitables de nouvelles mesures.

*968^e séance plénière,
26 avril 1957.*

645 (XXIII). Rapport de la Commission des transports et des communications (huitième session)

A

RAPPORT DE LA COMMISSION

Le Conseil économique et social

Prend acte du rapport de la Commission des transports et des communications (huitième session) ⁷.

*968^e séance plénière,
26 avril 1957.*

B

NORMALISATION DU JAUGEAGE DES NAVIRES

Le Conseil économique et social,

Notant que la Commission des transports et des communications juge nécessaire de poursuivre le travail

⁷ Documents officiels du Conseil économique et social, vingt-troisième session, Supplément n° 3 (E/2948).

⁴ E/2945 et Add.1.

⁵ E/2944 et Add.1.

⁶ Voir E/2933 et Add.1 à 8.